

**PREAVIS MUNICIPAL NO 35/2025 EN SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DU 9 DECEMBRE 2025**

OBJET : Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal de Bavois,

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal le budget de fonctionnement de l'année 2026 qu'elle a adopté dans sa séance du 27 octobre 2025.

Le budget de l'année 2026 laisse apparaître un excédent de revenus de **CHF 98'441.00** pour un budget total de **CHF 5'735'327.00**.

Pour des raisons informatiques, il ne nous est pas encore possible d'échelonner le résultat car la migration du plan comptable n'est pas encore finalisée. Cependant, voici une estimation à titre informatif :

Total des charges d'exploitation	-5'441'796.00	
Total des revenus d'exploitation	5'411'323.00	
Résultat d'exploitation	-30'473.00	
Charges financières	-195'090.00	inclut principalement les intérêts passifs et charges liées aux immeubles financiers (natures 34)
Revenus financiers	324'004.00	inclut principalement les loyers perçus (natures 44)
Résultat financier	128'914.00	
Résultat opérationnel	98'441.00	
Charges extraordinaires	0.00	
Revenus extraordinaires	0.00	
Résultat extraordinaire	0.00	
Total du compte de résultat	98'441.00	

La marge d'autofinancement du budget 2026 est donc de **CHF 423'124.00**.

Des amortissements comptables d'un montant de **CHF 276'756.00** ont été comptabilisés ainsi que **CHF 30'000.00** du patrimoine financier, correspondant aux appartements de la Résidence des Pies.

Les imputations internes des employés communaux et de la concierge ont été calculées sur la base des pourcentages effectifs de l'année 2024 et comprend une estimation plus détaillée pour les fonctions qui n'existaient pas sous le plan comptable Vaudois (telles que refuge, cimetière etc.).

MCH2 - présentation

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau **Modèle Comptable Harmonisé** de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Ce modèle a pour objectif de renforcer la comparaison et l'harmonisation de la présentation des comptes. Il se rapproche des normes internationales. La situation financière des communes, associations de communes et ententes communales sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.

A noter que le canton de Vaud établit déjà son budget via les normes MCH2, mais il est le dernier canton à faire passer ses communes à ce modèle comptable. De plus amples informations peuvent être trouvées sur le site de l'État de Vaud : <https://www.vd.ch/etat-droit-finances/communes/finances-communales/mch2>.

Pour Bavois

La mise en place de MCH2 a commencé courant 2025 avec des séances d'information prodiguées par le Canton et notre prestataire informatique (Prime Technologies) principalement pour la conversion des comptes.

Ce nouveau système offre, pour certains comptes, une structure plus détaillée pour enregistrer nos opérations financières, ce qui signifie que les catégories de dépenses et de recettes ont été modifiées et enrichies. Par conséquent, les chiffres de 2024 ne correspondent pas directement aux nouveaux budgets, rendant la comparaison non pertinente. Pour avoir une vision claire de l'évolution de nos finances, il faudra attendre que nous ayons des données alignées sous le nouveau plan comptable.

Les tableaux ci-joints sont organisés de la manière suivante : le budget 2026 dans la colonne de gauche, le budget 2025 au centre, et les comptes 2024 à droite. A noter que le Conseil communal doit voter le budget selon MCH2.

Finalement, au vu des changements engendrés par cette nouvelle comptabilité, nous prions la Commission et le Conseil de montrer de l'indulgence quant aux modifications qui seront faites l'année de l'introduction de MCH2. En effet, de nouveaux comptes seront sans doute créés ou modifiés afin de répondre aux diverses exigences cantonales.

Concernant les investissements et le budget y relatif, certaines informations ne sont pas connues lors de l'établissement du budget (notamment le calendrier des paiements) ce qui complique et fausse les calculs des intérêts passifs, par exemple. Cependant, nous mettons tout en œuvre pour que le budget reflète le plus possible la réalité des coûts.

Fonction 02 : Services généraux

De manière générale, tous les comptes touchant aux salaires sont détaillés de façon à indiquer les assurances sociales y relatives. De plus, les différents postes du bureau (bourse, greffe et contrôle des habitants) doivent être séparés. Afin de préserver la confidentialité des salaires, les montants sont répartis selon le taux d'occupation de chaque employée.

02200.3010.01 Salaires du personnel non administratif :

Ce compte reflète les salaires et charges sociales des employés de voirie et de la concierge (contrepartie : 02200.4910.00). Ces montants sont ensuite répartis selon les différents dicastères par imputations internes. A noter que les employés de voirie auront, dès 2026, des feuilles d'heures plus détaillées. Cela nous permettra de comptabiliser leurs heures plus précisément. Actuellement, par exemple, le temps passé à l'entretien des parcs et promenades étaient sous le dicastère 310 terrains. Dès 2026, ce sera comptabilisé sous 342 Parcs et promenades. Par conséquent, pour ce budget, nous indiquons des estimations qui seront corrigées après le bouclage des comptes 2026.

02200.3113.00 Matériel informatique :

Achat de 7 ordinateurs portables (parc vieillissant).

02290.3133.00 Charges d'utilisation informatiques, prest. informatiques :
Charges informatiques similaires aux années précédentes, reclassement de la migration MCH2 sous le compte 02100.3130.02 (bourse).

02900 : grande salle

Les travaux de rénovation devraient être terminés en novembre 2026, raison pour laquelle cette fonction ne présente que peu de charges (à part les charges fixes).

Fonction 3 : Culture

32200.3636.00, 32900.3636.00, 34100.3636.00 et 54400.3636.00 : Il s'agit de dons accordés à diverses associations et sociétés locales (anciennement sous 110.3650.00).

34200.4479.00 Autres revenus, biens-fonds PA, jardins familiaux plantage :

Les loyers des jardins communaux étaient avant classés sous 310 terrains. Les tarifs sont revus à la hausse dès 2026.

34290.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles, refuge :

CHF 5'000.00 seront alloués à la pose de panneaux solaires au refuge et à l'achat d'une batterie de stockage.

35000.3111.00 Machines, appareils et véhicules, église : Installation d'une sonorisation CHF 13'000.-

35000.3636.00 Subv. acc. aux org. privées à but non luc., paroisse, cultes :

La majoration est due à la rénovation de la paroisse d'Orbe (CHF 12'800.- en 2026).

Fonction 6 : Trafic et télécommunications

615 : Routes communales

61500.3101.02 Matériel d'exploitation, fournitures, Carburant

et 61500.3120.00 Alim. biens-fonds, PA, Eclairage public, frais d'électricité :

Ces comptes étaient regroupés sous 430.3120.00.

61500.3111.00 Machines, appareils et véhicules :

Achat d'une nouvelle benne.

61500.3141.00 Entretien des routes :

Report de l'amélioration de la sécurité routière suite à un rapport du Bureau de Prévention des Accidents (CHF 16'000.00).

6151 : Routes communales, stationnement

61510.3133.00 Charges d'utilisation informatiques, Franic :

Il s'agit de la maintenance de notre système informatique pour la gestion des amendes (Franic).

Fonction 7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire

72000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil, EU et coll. EC:

Dès 2026, tous les curages seront comptabilisés sous « épuration 72 ». CHF 42'000.00 sont prévus pour le curage des canalisations sous les terrains agricoles (subventionné à 67%).

77100.3140.00 Entretien des terrains, cimetière :

CHF 1'000.00 alloués à la désaffectation du cimetière et CHF 2'000.00 à son entretien.

79000.3132.00 Honoraires et frais d'expertises, PGA :

CHF 20'000.00 pour le PACom.

Fonction 9 : Finances et impôts

91 : Impôts

91000.4000.00 Impôt sur le revenu :

Certains contribuables ont des revenus fluctuants d'une année à l'autre, il nous est donc impossible de prédire leur imposition. Nous estimons (notamment grâce aux calculs cantonaux) qu'env. CHF 2'000'000.- d'impôts sur le revenu représente une moyenne stable. A cette somme, nous avons ajouté CHF 200'000.-, ce qui représente les impôts des futurs habitants.

En effet, d'ici 2026, la Commune comptera +27 nouveaux appartements et +2 villas. Ces constructions augmenteront la population (est. +90 personnes dont env. 45 contribuables).

95000.4601.00 Impôt sur le gain immobilier :

Il s'agit également d'une conséquence liée aux nouvelles constructions (est. CHF +100'000.-).

93 : péréquation (NPIV)

Selon le décompte prévisionnel 2026 fourni par le Canton, calculé sur 2024, au total, la Commune participera à hauteur de CHF 784'000.00. Une compensation transitoire de CHF 87'800.00 est comprise dans ce montant.

Cependant, pour que la péréquation reflète davantage la réalité de la Commune, nous avons donc ajusté les impôts relatifs. Le total péréquatif après correction est de CHF 652'083.-.

961 : Intérêts

96100.3401.01 : Augmentation des intérêts due aux nouveaux emprunts pour les préavis « Liaison EP Chavornay », « Rénovation de la grande salle » et futur préavis lié à l'entretien des « Chemins AF ».

Budget des investissements – préavis à venir

- La réfection des chemins AF
- Ruissellement suite inondations

Conclusion :

En conclusion, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal,

- vu le préavis municipal ci-dessus,
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour,
- ayant entendu le rapport de la commission de gestion et finances,

Décide :

- D'approuver le budget 2026 avec un excédent de revenus de **CHF 98'441.00** tel que présenté,
- D'approuver le budget des investissements 2026 tel que présenté.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Thierry Salzmann

Carole Pose

Bavois, le 27 octobre 2025

